République Française

LOZERE

COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES

Séance du vendredi 01 décembre 2023

Date convocation :

Membres en exercice : 10

Présents : 7

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

un décembre deux mille vingt-trois, à 18h30, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL

Présent(e)s : Jean-Claude AUBERLET, Isabelle BENOIT, Corentin CAPELIER, Lisa CLARY, Robert DEMOLIN, François ROUVEYROL, Patrick ROY

Absent(e)s et représenté(e)s:

Excusé(e)s: Charles ALDROVANDI, Fanny JACQUART, Rémy MONET

Absent(e)s:

Secrétaire de séance: Jean-Claude AUBERLET

Objet: Biens Vacants et Sans Maîtres (BVSM)

Dans le contexte de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), le Conseil Municipal s'est saisi de l'opportunité de faire un point exhaustif sur le foncier bâti et non bâti sur la commune.
La réunion du mercredi 08 novembre à la Mairie en présence du Maire et des Premier et Second Adjoints a été productive. Certaines situations devraient se résoudre directement avec les propriétaires connus des élus. Pour une bonne partie, il conviendra de poursuivre la mission.
A terme, si aucun propriétaire n'est retrouvé, c'est la Commune qui récupérera les biens si elle en manifeste la volonté ou cela pourra être l'État dans le cas contraire.

La poursuite de la mission consiste en une analyse juridique compte de propriété potentiellement vacante et sans maître comprenant les frais d'acquisition hypothécaires, les frais d'analyse et l'obtention d'acte civil pour un coût de 1190 euros concernant 17 comptes de propriété.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de poursuivre la mission tel qu'exposée ci-dessus pour un coût de 1190 euros (mille cent quatre-vingt-dix euros).
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.
Le Maire,

François Rouveyrol

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture
le 11/12/2023
et publié ou notifié

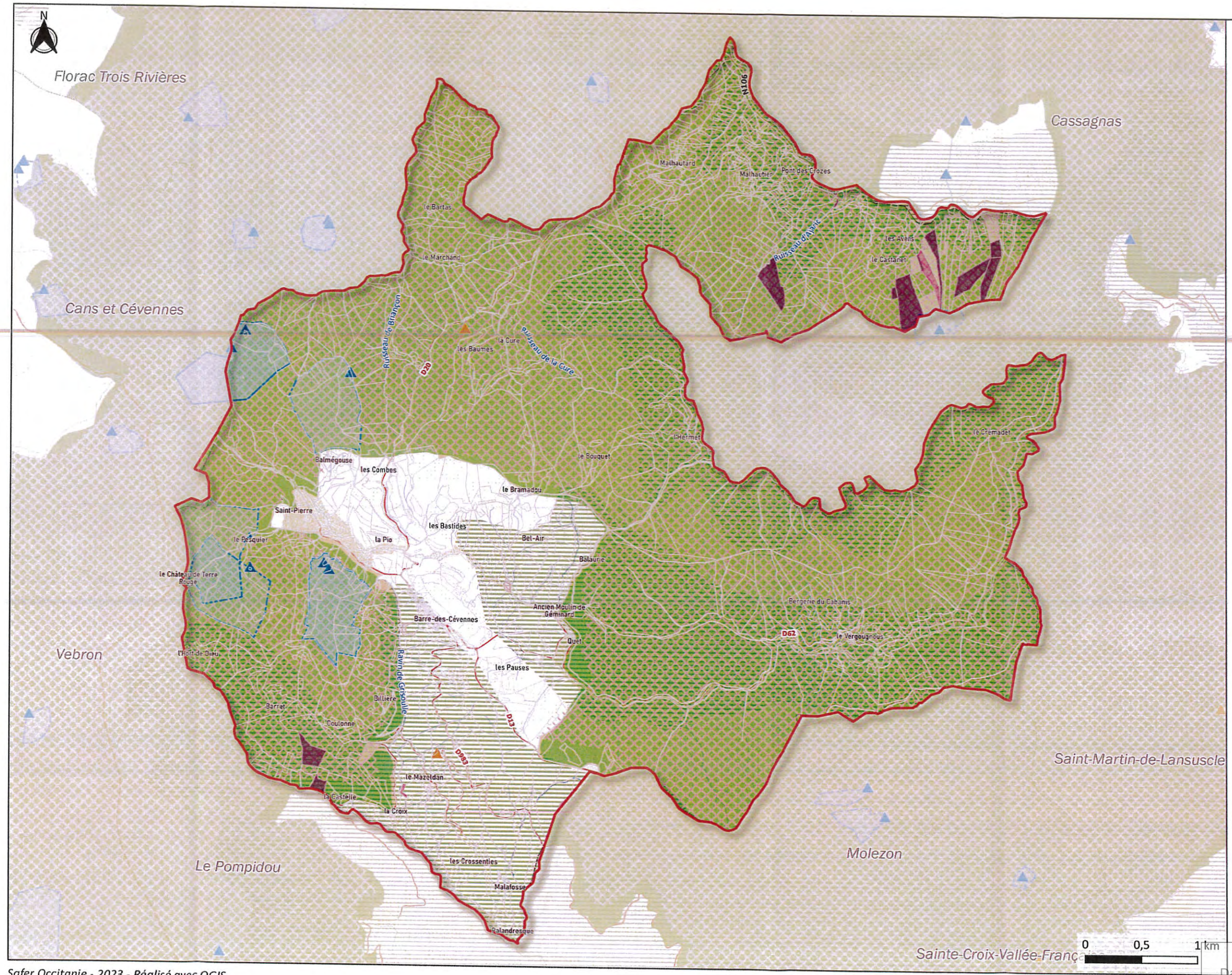
MAIRIE de BARRE-DES-CEVENNES (Lozère)

Préfecture
Date de reception de l'AR: 11/12/2023
048-214800195-DE_144_2023-DE

Barre-des-Cévennes (48) - Repérage des biens vacants et sans maîtres potentiels

Enjeux eau et biodiversité

safer Occitanie | La terre, votre projet, notre passion



Légende

Parcelles BVSM potentiels

- Né avant 1925
- Sans date de naissance connue

Parcelles "Bien Non Délimité" (BND)

- BND

Autres parcelles

- Autres parcelles

Zonages de protection des millieux et de la biodiversité

- ZNIEFF 1
- Natura 2000 - ZPS
- Natura 2000 - ZSC
- ZICO

Parcs et réserves

Parcs Nationaux

- Coeur
- Aire d'adhésion

Points de captages

- Captages privés
- Captages publics

Périmetres de Protection Rapprochés (PPR)

- PPR

Limites administratives

- Commune
- Autres communes
- Département

Safer Occitanie - 2023 - Réalisé avec QGIS

Sources : DGFiP 2022, IGN 2023, CadastreEtalab 2023

Préfecture
Date de reception de l'AR: 11/12/2023
048-214800189-20231214-DE